

Une pullulation exceptionnelle de la chenille processionnaire

L'hiver 2015 - 2016 a vu une pullulation exceptionnelle de la chenille processionnaire du pin notamment dans certains massifs des Alpes de Haute Provence et du Var. Les forêts de pins sylvestres et de pins noirs ont été les plus touchées.

Dans le cadre de l'animation¹ qu'il mène actuellement en forêt privée, le Centre Régional de la Propriété Forestière, en partenariat avec le PNR du Verdon, vous invite à une conférence suivie d'échanges pour répondre à vos questions sur cet enjeu sanitaire et vous présenter des actions qui peuvent être mises en œuvre en forêt.

¹ Le projet VALENBOIS est mené auprès des propriétaires forestiers privés de Castellane, La Garde, Peyroules, Comps sur Artuby, La Martre, La Bastide, Châteauvieux et Brenon.



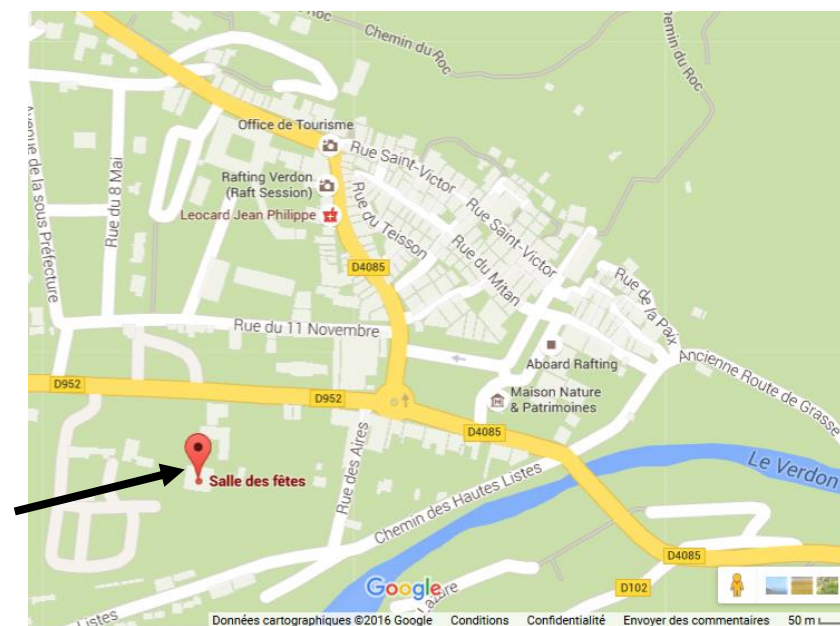
Photos : G. Bossuet, P. Faury, O. Martineau, G. Martinez et B. Petit - CRPF PACA © CNPF

Sujets abordés dans la conférence

- Etat des lieux de la prolifération de la chenille processionnaire en 2015 - 2016
- Fonctionnement de la chenille processionnaire
- Conséquences sur la santé humaine et animale
- Conséquences sur la forêt
- Moyens de lutte
- Lien avec les changements climatiques
- Le projet VALENBOIS, une action en forêt privée sur le territoire

**Avec la participation d'un correspondant observateur du
Département Santé des Forêts**

**RDV à la salle des fêtes (boulevard Frédéric Mistral) à
Castellane (point GPS : 43.845782, 6.510810)**



Participation gratuite, merci de bien vouloir **vous inscrire**
sur www.ofme.org/crpf ou par téléphone au 04 95 04 59 04

Qu'est-ce que le CNPF ?

Le **Centre National de la Propriété Forestière** est un établissement public qui a pour principale mission de conseiller les propriétaires forestiers privés et de les sensibiliser à la gestion durable. Il en existe une délégation dans chaque région, le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Savoir-faire :

- Compétences techniques pour répondre à vos questions sur la forêt,
- Conseils pour améliorer la gestion de votre propriété,
- Agrément des Plans Simples de Gestion

Qu'est-ce que le Parc du Verdon ?

Le **Parc naturel régional du Verdon** rassemble 46 communes autour d'un projet de territoire. La forêt qui y représente plus de 60 % de la surface dont 65 % est privée. Dans la Charte du Parc, sont donc inscrits des objectifs de promotion de la gestion durable des espaces naturels et de valorisation des produits forestiers. La multifonctionnalité y est aussi soulignée comme un enjeu fort du territoire (préservation du patrimoine naturel et paysager, prévention des incendies, sylvopastoralisme...).

Coordonnées

Centre Régional de la Propriété Forestière : www.ofme.org/crpf

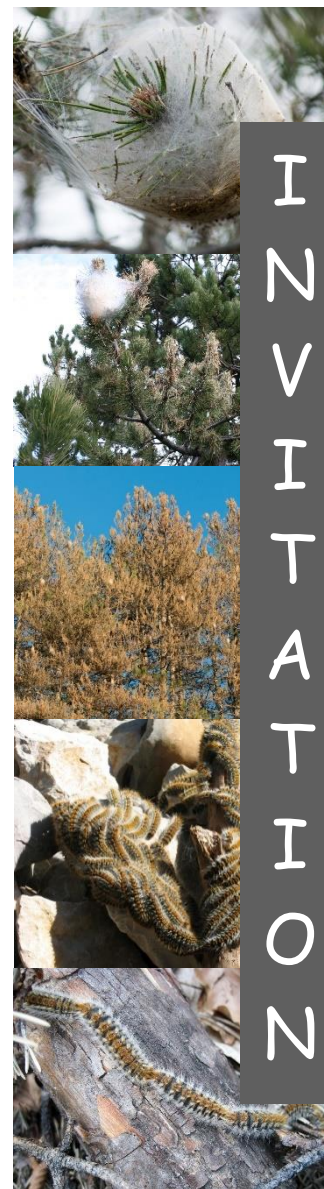
- Dans les Alpes de Haute Provence : 97, Bd Gassendi – 04000 Digne
alexandre.jourdan@crpf.fr, 06 28 58 05 61
stephane.nalin@crpf.fr, 06 75 69 61 63
- Dans le Var : Maison de la forêt ZI Les Lauves – 83340 Le Luc en P^{ce}
carole.penpoul@crpf.fr, 06 75 69 61 64
quentin.vanneste@crpf.fr, 06 74 64 63 57

Parc Naturel Régional du Verdon : www.parcduverdon.fr

Domaine de Valx – 04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél. : 04 92 74 68 00 – Courriel : info@parcduverdon.fr

ebarrandon@parcduverdon.fr



I
N
V
I
T
A
T
I
O
N

La chenille processionnaire en forêt

Quelles conséquences ?
Quelles actions ?

Conférence et échanges

Inscription obligatoire et gratuite sur
www.ofme.org/crpf ou au 04 95 04 59 04

Mardi 5 juillet 2016
De 16h à 19h à Castellane
(Salle des fêtes)

Action soutenue par :



Provence-Alpes-Côte d'Azur